



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 26772

Texte de la question

M. Jean-Luc Drapeau interroge Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur la précarité sociale et professionnelle à laquelle sont confrontées les femmes. Dans son étude « Femmes et précarité », le Conseil économique, social et environnemental montre que 4,7 millions de femmes ont, en 2010, un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (964 euros mensuels pour une personne seule) ; 70 % des « travailleurs pauvres » sont des femmes ; le taux de féminisation de l'emploi non qualifié atteint aujourd'hui 62 %, contre 56 % en 1990 ; le taux de féminisation des emplois à temps partiel dépasse 82 % et pour 31 % des intéressées, cette situation est subie ; 58 % des troubles musculo-squelettiques (TMS) concernent les femmes avec un risque d'exposition de 22 % supérieur à celui des hommes. Afin de mettre fin à cette évolution, le CESE préconise le renforcement de l'accompagnement social et professionnel pour le retour à l'emploi ; l'accès préférentiel aux crèches pour les bénéficiaires de minimas sociaux ; le développement des dispositifs d'aide à la parentalité ; l'amélioration de l'information et de l'accès aux droits et la clarification des règles pour le recouvrement des pensions. Aussi il souhaiterait, dans un premier temps, connaître la position du Gouvernement sur ces propositions et, dans un second temps, les mesures envisagées pour lutter contre la précarité féminine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Drapeau](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26772

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Droits des femmes

Ministère attributaire : Droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5206

Question retirée le : 6 août 2013 (Fin de mandat)